



DÉTERMINATION DU DOMICILE POUR VOS ENFANTS

Madame, Monsieur,

A la suite de votre séparation en date du et de l'annonce du changement d'adresse/départ de Mme/M., nous vous informons de ce qui suit.

Un enfant mineur ne doit avoir qu'un seul domicile légal (même si la garde est partagée entre les deux parents). Par conséquent, nous vous invitons à vous déterminer sur l'adresse légale de domicile de vos enfants.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous retourner, dans les meilleurs délais, le formulaire ci-joint, dûment **signé et approuvé par les deux parties**, ainsi **qu'une copie de vos pièces d'identité respectives**.

Nous, soussignés, avons déterminé le domicile de notre/nos enfant/s à l'adresse ci-dessous.

Enfants

Nom - Prénom né(e) le

Sera/seront domicilié(s) dès le (date)

À l'adresse suivante :

L'autorité sur ces enfants, reste, pour l'instant conjointe. En cas de modification, une copie de la nouvelle convention sera fournie.

Ainsi fait à, le

Papa Epoux / Partenaire 1	Maman Epouse / Partenaire 2